

**MAIRIE DE BRIE - 16590**

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 26

Procuration : 1

**Votants : 27**

L'an deux mil vingt deux

Le : **19 septembre**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **9 septembre 2022**

**Présents** : *BERTHELON S ; BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE ; M GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; IMARD C ; JOUANNET J ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBATEL P ; VIEUILLE R ; VRIET L.*

**Ont donné procuration** : *LACOURARIE S à BUISSON M.*

**Secrétaire de séance** : *Michel GAUDILLERE*

**OBJET** : D2022\_8\_5  
Présentation du rapport  
d'activités 2021 de Grand  
Angoulême

Le rapporteur fait part que Grand Angoulême réalise tous les ans un rapport d'activités qui établit un bilan de toutes les actions engagées dans le champ de ses compétences. Ce rapport répond à l'obligation prévue par la loi du 12 juillet 1999 qui impose au président de l'EPCI d'adresser annuellement au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'intercommunalité.

Cette année, ce rapport prend une nouvelle forme puisqu'il s'articule en fonction du projet d'agglomération « Grand Angoulême vers 2030 ».

**Suite à la présentation du rapport par Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, prend acte du rapport.**

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

**Affiché le 22 septembre 2022**

Pour copie conforme :

**En Mairie, le 22 septembre 2022**

Le Maire,